



JOB COACHING

Pour les personnes de nationalité ou d'origine étrangère

Quelles sont les conditions pour avoir accès au jobcoaching ?	<p>Vous êtes en séjour légal en Belgique Vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi Vous êtes prêt à s'investir dans sa recherche d'emploi Vous possédez une connaissance moyenne du français (compréhension et expression orale)</p>
Qu'allez-vous apprendre ?	<p>Vous allez apprendre la 'culture' du travail et les méthodes de recherche d'emploi en Belgique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire son projet professionnel en tenant compte de ses compétences et du marché du travail - Réaliser un CV et une lettre de motivation adaptés au poste de travail recherché. - Réaliser éventuellement un stage en entreprise (de découverte ou d'évaluation des compétences) - Apprendre à se présenter devant un employeur - Apprendre les techniques de recherche d'emploi et à prospecter dans les entreprises.
Où cela se déroule-t'il?	Dans les locaux de la MIREC
Comment s'organise le jobcoaching ?	<p>De jour - Sur rendez-vous individuel en moyenne une à deux fois par semaine. Entre 8h et 16h30 du lundi au vendredi Possibilité de participation à des séances collectives</p>
Combien de temps dure le jobcoaching ?	+/- 6 mois
Comment s'inscrire ?	<p>Pour connaître les prochaines dates de séance d'information, contactez l'accueil MIREC - +32 71 208 220 - ou votre conseiller FOREM Si vous désirez participer à une information, veuillez-vous y inscrire idéalement via votre conseiller référent FOREM, sinon via l'accueil de la MIREC (+32 71 208 220) À la suite de cette séance d'information, si vous êtes intéressé, vous prenez rendez-vous pour un entretien individuel.</p>